

# GPSeO : Nouvelle organisation communautaire de la voirie

La voirie fait partie des compétences obligatoires d'une communauté urbaine. En partie confiée aux communes membres lors de la première année d'existence de GPSeO, cette mission a été intégralement transférée sous le giron communautaire le 1er janvier 2017.



Depuis le 1er janvier 2017, GPSeO gère en direct les programmations de travaux d'entretien courant, de renouvellement et d'aménagement ainsi que les personnels et les équipements liés à ce secteur d'activité. La structuration du service à l'échelle communautaire a été organisée suite à une importante concertation associant élus et agents des différentes collectivités.

## La voirie communautaire, c'est quoi ?

Le périmètre d'intervention de GPSeO englobe l'ensemble du domaine public routier communal, soit environ 1 800 km de chaussée. Certaines de ses dépendances y sont aussi intégrées : accotements, talus, terre-pleins centraux, ronds-points, éclairage public, feux tricolores, mobilier de sécurité, signalétique, parcs publics de stationnement, abribus, places publiques... De leur côté, les mairies conservent la gestion des voiries situées au sein d'une résidence privée ou lui appartenant, des chemins forestiers, des stèles et des monuments, de l'éclairage à visée ornementale... Certaines prérogatives demeurent sous la responsabilité municipale comme la sûreté et la commodité de passage, la réglementation de circulation et du stationnement, l'émission de contraventions, le choix de la dénomination des voies...

## Dix secteurs d'intervention

Pour répondre au mieux aux attentes des communes et des habitants, la communauté urbaine a organisé son service autour de dix centres techniques communautaires (CTC). L'un d'eux est situé à Chanteloup-les-Vignes. Rayonnant chacun sur un secteur géographique propre, ils sont implantés de manière équilibrée entre l'ouest (1 011 km de voirie, 180 000 habitants) et l'est (814 km, 229 183 habitants) de la Communauté urbaine. Ces CTC ont vocation à intervenir dans les domaines de la voirie mais également de l'éclairage public, de la propreté urbaine et des espaces verts. Cette répartition permet un maillage cohérent et complet sur l'ensemble du territoire, garantissant proximité et réactivité.

L'efficacité de ce dispositif repose aussi sur un lien étroit et permanent entre GPSeO et ses 73 communes membres.

Documents

[Brochure "Voirie mode d'emploi" - Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise](#)